UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°6-2025
REUNION DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juin à dix-huit heures dix, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Pascal MAILLOLS, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal et SIMON Marc, syndics titulaires.

Monsieur Robert GILI a été nommé secrétaire.

Le Président explique qu'à partir du 1er janvier 2026 nous devons dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité. Pour cela nous devons nous équiper d'un logiciel Actes qui permet cette transmission sécurisée.

Le président demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur la mise en place de ce logiciel en étant conscient que cela pourra engendrer des frais supplémentaires d'abonnement.

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide à l'unanimité la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,
- Autorise le président à signer un contrat auprès d'un opérateur de transmission homologué après mise en concurrence par l'UCIC prestataire de service pour la gestion administrative,
- Autorise le Président à signer une convention de télétransmission via l'application @ctes avec le représentant de l'État.

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY



Nombre de voix
En exercice : 6
qui ont voté : 3

Date de la convocation
Le 23 mai 2025

OBJET

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité